

12 JANVIER 2009



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 12 janvier 2009 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**JEAN-MARC MALTAIS
ALAIN CHÉNIER
ONIL COUTURE**

**PAUL M. ROLLAND
RÉAL BRUNELLE
SERGE DION**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement et Madame **CATHERINE NADEAU**, greffière, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2009-01-001 1.1 Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 12 janvier 2009
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
- 2009-01-002 2.1 Adoption du procès-verbal des assemblées spéciales du conseil municipal tenues le 15 décembre 2008
3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
- 2009-01-003 3.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 31 décembre 2008

12 JANVIER 2009

- | | | |
|-------------|------------|---|
| N.M. | 3.2 | Dépôt de la liste des permis de construction du mois de décembre 2008 |
| 2009-01-004 | 3.3 | Adoption du procès-verbal de l'assemblée des membres du Comité Consultatif d'Urbanisme tenue le 16 décembre 2008 |
| | 4. | AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL |
| 2009-01-005 | 4.1 | Nomination d'un représentant de la Ville de Bromont auprès de l'organisme Transport adapté pour nous inc. |
| | 5. | AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT |
| A.M. | 5.1 | Avis de motion de la présentation d'un règlement concernant les ententes relatives aux travaux municipaux et abrogeant le règlement numéro 846-2001 et ses amendements |
| N.M. | 5.2 | Dispense de lecture lors de l'adoption du règlement numéro 957-2009 intitulé : Règlement concernant les ententes relatives aux travaux municipaux et abrogeant le règlement numéro 846-2001 et ses amendements |
| | 6. | RÈGLEMENTS |
| 2009-01-006 | 6.1 | Adoption du règlement numéro 876-48-2008 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin d'ajouter aux usages autorisés dans la zone C06-613, les habitations multifamiliales isolées, de deux étages et pouvant comprendre un maximum de quatre logements dans la zone (rue Adamsville) |
| 2009-01-007 | 6.2 | Adoption du règlement numéro 876-51-2008 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin d'agrandir la zone R02-206 à même une partie de la zone A02-207 |
| | 7. | AFFAIRES COURANTES |
| | 7.1 | TRÉSORERIE |
| 2009-01-008 | 7.1.1 | Prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Bromont, exercice 2009 |
| | 7.2 | TRAVAUX PUBLICS |

12 JANVIER 2009

7.3 URBANISME

- 2009-01-009 7.3.1 Allocation d'un crédit de taxes en vertu du règlement numéro 947-2008 de la Ville de Bromont
- 2009-01-010 7.3.2 Demande de dérogation mineure afin d'autoriser la construction d'un garage accessoire dans la cour avant sans exiger que cette cour ait une profondeur d'au moins 15 m (lot 2 930 459, 108 de la rue de Rouville)
- 2009-01-011 7.3.3 Demande de dérogation mineure afin de permettre la réduction d'un (1) mètre à 0,40 mètre de la profondeur minimale de l'espace libre situé entre l'accès véhiculaire et la limite du lot 2930 379 et d'un (1) mètre à 0,20 mètre celle de l'espace libre situé entre ce même accès véhiculaire et le lot 2 930 376 (lot 2 930 386, rue de Rouville)

7.4 ASSAINISSEMENT DES EAUX

7.5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

7.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2009-01-012 7.6.1 Déploiement de policiers aux Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver de Vancouver 2010

7.7 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

- 2009-01-013 7.7.1 Soutien financier au Centre Miqro Innovation
- 2009-01-014 7.7.2 Nomination des firmes de professionnelles appelées à fournir des services en vertu du règlement numéro 852-2001 et de ses amendements
- 2009-01-015 7.7.3 Répercussions sur l'environnement dans le dossier de la collecte des déchets imposée à la Ville de Bromont par la MRC de la Haute-Yamaska

8. DIVERS

- 2009-01-016 8.1 Contrat de services d'entretien des logiciels d'applications et du contrat de dépannage des équipements de la firme GFI Solutions d'affaires
- 2009-01-017 8.2 Contrat d'entretien et de soutien des applications de la firme PG GOVERN QC INC

12 JANVIER 2009

- 2009-01-018 8.3 Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Bromont à l'Union des municipalités du Québec
- 2009-01-019 8.4 Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Bromont à la Fédération canadienne des municipalités

9. **AFFAIRES DU PERSONNEL**

- 2009-01-020 9.1 Délégation des pouvoirs nécessaires à demander des soumissions pour les assurances collectives
- 2009-01-021 9.2 Nomination de Monsieur Carl Gagné au poste de lieutenant à la Caserne 1
- N.M. 9.3 Dépôt de la liste des embauches de surnuméraires

10. **CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- N.M. 10.1 Dépôt du procès-verbal de la séance régulière et de la séance ordinaire ajournée du conseil de la Municipalité régionale de comté de la Haute-Yamaska tenues les 10 et 16 décembre 2008
- N.M. 10.2 Dépôt d'une correspondance de la Régie des alcools, des courses et des jeux concernant un permis au Centre de ski Bromont

11. **VARIA**

- 2009-01-022 11.1 Dépôt d'une correspondance de Monsieur Malcolm Orr

12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

N.M.

13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2009-01-023

LA GREFFIÈRE

CATHERINE NADEAU

12 JANVIER 2009

2009-01-001

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2009**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal du 12 janvier 2009 avec les modifications suivantes :

- Le sujet 5.2 est reporté à une séance subséquente ;
- Le sujet suivant est ajouté au VARIA de l'ordre du jour :
 - 11.1 Dépôt d'une correspondance de Monsieur Malcolm Orr.

ADOPTÉ

2009-01-002

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES ASSEMBLÉES SPÉCIALES
DU CONSEIL MUNICIPAL TENUES LE 15 DÉCEMBRE 2008**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie desdits procès-verbaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le procès-verbal des assemblées spéciales du conseil municipal tenues le 15 décembre 2008.

ADOPTÉ

12 JANVIER 2009

2009-01-003

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 31
DÉCEMBRE 2008**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer au 31 décembre 2008 au montant de
**SEPT CENT UN MILLE QUATRE CENT QUARANTE-DEUX
DOLLARS ET QUARANTE-DEUX CENTS (701 442,42 \$)** à payer par le
fonds d'administration.

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques en paiement desdits comptes.

ADOPTÉ

N.M.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS
DE DÉCEMBRE 2008**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de
construction du mois de décembre 2008. Le montant des permis émis durant le
mois de décembre 2008 se chiffre à **UN MILLION SIX CENT QUATRE
VINGT-DOUZE MILLE CENT DOLLARS (1 692 100 \$)**.

2009-01-004

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE
16 DÉCEMBRE 2008**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit
procès-verbal ;

12 JANVIER 2009

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil municipal entérine les recommandations faites par les membres du Comité Consultatif d'Urbanisme dans son assemblée du 16 décembre 2008.

ADOPTÉ

2009-01-005

**NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE BROMONT
AUPRÈS DE L'ORGANISME TRANSPORT ADAPTÉ POUR NOUS INC.**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a adhéré à l'organisme Transport adapté pour nous inc. pour l'année 2009 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater un représentant de la Ville de Bromont pour être représentée au sein du Conseil d'administration dudit organisme ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE mandater Monsieur Serge Dion, conseiller municipal, afin d'agir à titre de représentant de la Ville de Bromont auprès du Conseil d'administration de l'organisme Transport adapté pour nous inc..

QUE Monsieur Alain Chénier, conseiller municipal, soit nommé pour représenter la Ville de Bromont au sein du conseil de l'Office municipal d'habitation de Bromont en remplacement de Monsieur Serge Dion.

ADOPTÉ

12 JANVIER 2009

A.M.

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES AUX TRAVAUX
MUNICIPAUX ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 846-2001
ET SES AMENDEMENTS**

Monsieur le conseiller **JEAN-MARC MALTAIS** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente pour adoption, un règlement concernant les ententes relatives aux travaux municipaux et abrogeant le règlement numéro 846-2001 et ses amendements.

N.M.

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 957-2009 INTITULÉ : RÈGLEMENT CONCERNANT LES
ENTENTES RELATIVES AUX TRAVAUX MUNICIPAUX ET
ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 846-2001 ET SES
AMENDEMENTS**

Le sujet 5.2 est reporté à une séance subséquente.

2009-01-006

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-48-2008 INTITULÉ :
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO
876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AJOUTER AUX USAGES
AUTORISÉS DANS LA ZONE C06-613, LES HABITATIONS
MULTIFAMILIALES ISOLÉES, DE DEUX ÉTAGES ET POUVANT
COMPRENDRE UN MAXIMUM DE QUATRE LOGEMENTS DANS LA
ZONE (RUE ADAMSVILLE)**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit règlement et déclarent l'avoir lu ;

12 JANVIER 2009

ATTENDU la résolution numéro 2008-07-365 dispensant la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption des projets de règlement et du règlement numéro 876-48-2008 ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 3 novembre 2008 à 19:30 heures ;

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le règlement numéro 876-48-2008 intitulé : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AJOUTER AUX USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE C06-613, LES HABITATIONS MULTIFAMILIALES ISOLÉES, DE DEUX ÉTAGES ET POUVANT COMPRENDRE UN MAXIMUM DE QUATRE LOGEMENTS DANS LA ZONE (RUE ADAMSVILLE).

ADOPTÉ

2009-01-007

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-51-2008 INTITULÉ :
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO
876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AGRANDIR LA ZONE R02-206 À
MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE A02-207 (PROJET MÉNARD)**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU la résolution numéro 2008-11-535 dispensant la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption des projets de règlement et du règlement numéro 876-51-2008 ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 1^{er} décembre 2008 à 19:30 heures ;

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

12 JANVIER 2009

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le règlement numéro 876-51-2008 intitulé : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AGRANDIR LA ZONE R02-206 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE A02-207.

ADOPTÉ

2009-01-008

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'OFFICE MUNICIPAL
D'HABITATION DE BROMONT, EXERCICE 2009**

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2009 de l'Office municipal d'habitation de Bromont comportent un déficit d'opérations de **SIX CENT MILLE CENT CINQUANTE-DEUX DOLLARS (600 152 \$)** ;

ATTENDU QUE le partage de ce déficit se fait à raison de quatre-vingt-dix pour cent (90%) payable par la Société d'habitation du Québec et dix pour cent (10%) par la Ville de Bromont, soit un montant de **SOIXANTE MILLE QUINZE DOLLARS (60 015 \$)** ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Bromont, pour l'exercice financier 2009, soient adoptées telles que soumises.

ADOPTÉ

2009-01-009

**ALLOCATION D'UN CRÉDIT DE TAXES EN VERTUDU
RÈGLEMENT NUMÉRO 947-2008 DE LA VILLE DE BROMONT**

ATTENDU QUE le règlement numéro 947-2008 de la Ville de Bromont prévoit qu'un crédit de taxes peut être accordé dans les zones industrielles selon certaines conditions;

12 JANVIER 2009

ATTENDU QUE le nouveau bâtiment industriel situé au 1400 à 1460 du boulevard de l'Innovation se qualifie pour un crédit de taxe de vingt-cinq pourcent (25 %);

ATTENDU QUE le directeur du service de l'urbanisme recommande d'accorder ledit crédit de taxes;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder un crédit de taxes de l'ordre de vingt-cinq pourcent (25%) à la compagnie Aquilon pour son bâtiment industriel construit aux numéros civiques 1400 à 1460 du boulevard de l'Innovation, pour les cinq (5) prochaines années, conformément aux dispositions du Règlement numéro 947-2008 de la Ville de Bromont.

ADOPTÉ

2009-01-010

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN D'AUTORISER LA
CONSTRUCTION D'UN GARAGE ACCESSOIRE DANS LA COUR
AVANT SANS EXIGER QUE CETTE COUR AIT UNE PROFONDEUR
D'AU MOINS 15 M (LOT 2 930 459, 108 DE LA RUE DE ROUVILLE)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder la demande de dérogation mineure afin d'autoriser la construction d'un garage accessoire dans la cour avant sans exiger que cette cour ait une profondeur d'au moins 15 m Cette dérogation mineure est conditionnelle à l'obligation d'améliorer l'aménagement de l'espace de stationnement existant, notamment en y ajoutant des plantations (lot 2 930 459, 108 de la rue de Rouville).

ADOPTÉ

12 JANVIER 2009

2009-01-011

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN DE PERMETTRE LA RÉDUCTION D'UN (1) MÈTRE À 0,40 MÈTRE DE LA PROFONDEUR MINIMALE DE L'ESPACE LIBRE SITUÉ ENTRE L'ACCÈS VÉHICULAIRE ET LA LIMITE DU LOT 2 930 379 ET D'UN (1) MÈTRE À 0,20 MÈTRE CELLE DE L'ESPACE LIBRE SITUÉ ENTRE CE MÊME ACCÈS VÉHICULAIRE ET LE LOT 2 930 376 (LOT 2 930 386, RUE DE ROUVILLE)

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder la demande de dérogation mineure afin de permettre la réduction d'un (1) mètre à 0,40 mètre de la profondeur minimale de l'espace libre situé entre l'accès véhiculaire et la limite du lot 2930 379 et d'un (1) mètre à 0,20 mètre celle de l'espace libre situé entre ce même accès véhiculaire et le lot 2 930 376. Cette dérogation est conditionnelle à la signature d'une entente entre le requérant et la Ville de Bromont, comprenant notamment le déplacement de la canalisation d'aqueduc existante sur la propriété du requérant, la cession d'une servitude en faveur de la Ville dans l'axe de cette canalisation et la cession d'une servitude d'accès aux pistes de ski depuis la rue de Rouville (lot 2 930 386, rue de Rouville).

ADOPTÉ

2009-01-012

DÉPLOIEMENT DE POLICIERS AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES D'HIVER DE VANCOUVER 2010

ATTENDU QUE les prochains Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver se tiendront à Vancouver en 2010;

ATTENDU QUE la Gendarmerie Royale du Canada (GRC) demande la collaboration de l'ensemble des services de police au Canada pour participer au déploiement de policiers supplémentaires afin d'assurer la sécurité et le maintien de l'ordre pendant les Jeux;

ATTENDU QUE tous les frais relatifs au déploiement de policier lors de cet événement sont à la charge de la GRC;

12 JANVIER 2009

ATTENDU QUE les policiers porteront les uniformes de la ville qu'ils représentent lorsqu'ils seront au travail lors de ce déploiement;

ATTENDU QUE des policiers du service de police de la Ville de Bromont ont démontré de l'intérêt afin de participer à ce déploiement;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance dudit protocole d'entente à être signé entre la GRC et le service de police de la Ville de Bromont ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le déploiement d'un maximum de deux policiers du service de police de la Ville de Bromont afin d'assurer une collaboration à la GRC à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver de Vancouver en 2010.

QUE le directeur du service de police de la Ville de Bromont, Monsieur Jean Bourgeois, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, le protocole d'accord principal entre la Gendarmerie Royale du Canada, division E (Colombie-Britannique) et le service de police de la Ville de Bromont.

ADOPTÉ

2009-01-013

SOUTIEN FINANCIER AU CENTRE MIQRO INNOVATION

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire soutenir l'initiative de ses industries dans la réalisation d'un centre de recherche spécialisé;

ATTENDU QUE le gouvernement provincial participera financièrement à ce projet ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder une somme n'excédant pas **CINQ MILLE DOLLARS (5 000 \$)** pour la réalisation de plans et devis préliminaires concernant l'ajout d'un centre de recherche au bâtiment principal de la compagnie IBM Canada Ltée, le tout conditionnel à une participation identique des partenaires.

12 JANVIER 2009

D'autoriser le trésorier à effectuer un amendement budgétaire pour assurer la disponibilité budgétaire de la dépense.

ADOPTÉ

2009-01-014

**NOMINATION DES FIRMES DE PROFESSIONNELLES APPELÉES À
FOURNIR DES SERVICES EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO
852-2001 ET DE SES AMENDEMENTS**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 2.2.3 du règlement sur la délégation de pouvoir, le Conseil municipal doit retenir les firmes de professionnels pouvant être utilisées par les fonctionnaires durant l'exercice de leur fonction;

ATTENDU QUE plusieurs mandats ponctuels sont requis durant une année par les différents services municipaux et qu'il serait opportun d'adopter une liste de firmes afin de fournir à la Ville de Bromont les autorisations et certificats officiels;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'inscrire les listes des firmes jointes en annexe à la présente résolution comme étant désignées, reconnues et retenues par le Conseil municipal pour fin d'application de l'article 2.2.3 du règlement numéro 852-2001 et de ses amendements.

ADOPTÉ

2009-01-015

**RÉPERCUSSIONS SUR L'ENVIRONNEMENT DANS LEDOSSIER DE
LA COLLECTE DES DÉCHETS IMPOSÉE À LA VILLE DE
BROMONT PAR LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont travaille depuis plusieurs années à préserver et protéger son environnement et son patrimoine naturel et à mettre en application des stratégies et des mesures novatrices afin d'inciter ses citoyens, entreprises, commerces et installations à adopter des pratiques de développement durable ;

12 JANVIER 2009

ATTENDU QUE la MRC de la Haute-Yamaska a modifié le PGMR adopté le 14 juillet 2005 lequel incluait la collecte à trois voies, fixant un objectif zéro pour les matières organiques ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont avait manifesté son appui au PGMR original ;

ATTENDU que la MRC de la Haute-Yamaska a modifié le PGMR pour revenir à une collecte à deux voies et de traitement des déchets par bioréacteur ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont s'est opposée à la modification au PGMR et qu'elle a déposé un mémoire en ce sens ;

ATTENDU QUE la MRC de la Haute-Yamaska impose, depuis le 1^{er} janvier 2009, aux citoyens de Bromont une collecte mécanique des ordures, ce qui pose un problème important au plan environnemental dans une ville récréo-touristique ayant un fort pourcentage de résidences secondaires en montagne et en milieu rural ;

ATTENDU QUE jusqu'au 31 décembre 2008, la Ville de Bromont a offert à ses citoyens une collecte manuelle des déchets domestiques tenant compte des particularités de son territoire, faisant en sorte que les déchets soient déposés dans des contenants étanches et esthétiques à l'épreuve des animaux et à l'abri des déneigeuses évitant ainsi les déversements de déchets sur les voies publiques et dans les fossés ;

ATTENDU QUE les bacs imposés pour la collecte mécanisée constituent des éléments de pollution visuelle incompatible avec l'image champêtre que Bromont s'est donnée ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a demandé à la MRC de lui permettre d'être exclue de la démarche régionale et que la MRC a refusé cette demande ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont et ses citoyens désirent atteindre voire même dépasser l'objectif de 60 % de valorisation des matières résiduelles tout en tenant compte des particularités de son environnement et de ses résidents ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que tel que le prévoit la loi sur la qualité de l'environnement à la **section II.1 LE BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT**, la Ville de Bromont demande formellement à la Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Madame Lyne Beauchamp, d'utiliser la clause 6.3 de ladite loi afin de mandater le BAPE pour enquêter sur les répercussions sur l'environnement dans le dossier de la collecte des déchets imposée à la Ville de Bromont par la MRC de la Haute-Yamaska.

12 JANVIER 2009

DE transmettre une copie de la présente résolution à madame la ministre des affaires municipales et des régions Nathalie Normandeau ainsi qu'au député du comté de Brome-Missisquoi monsieur Pierre Paradis.

ADOPTÉ

2009-01-016

**CONTRAT DE SERVICES D'ENTRETIEN DES LOGICIELS
D'APPLICATIONS ET DU CONTRAT DE DÉPANNAGE DES
ÉQUIPEMENTS DE LA FIRME GFI SOLUTIONS D'AFFAIRES**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont utilise les logiciels d'applications municipales de la firme GFI Solutions d'affaires inc. pour la comptabilité, la perception, la taxation, le budget, la dette, les immobilisations et le générateur de rapports ainsi que le service de dépannage des équipements de l'application Immonet ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE renouveler le contrat de services d'entretien des logiciels d'applications et de dépannage des équipements de la firme GFI Solutions d'affaires inc. pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009 pour la somme de **QUATORZE MILLE DEUX CENT CINQUANTE-NEUF DOLLARS ET QUATRE-VINGT-DIX-NEUF CENTS (14 259,99\$)**, plus les taxes applicables.

D'autoriser le directeur de l'informatique à signer le contrat de soutien aux logiciels pour l'année 2009.

ADOPTÉ

12 JANVIER 2009

2009-01-017

**CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS DE
LA FIRME PG GOVERN QC INC**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont utilise les logiciels de PG GOVERN QC INC pour les permis, la qualité des services (plaintes et requêtes) et les places d'affaires ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE renouveler le contrat d'entretien et de soutien des applications avec PG GOVERN QC INC pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009 pour la somme de **ONZE MILLE SEPT CENT SOIXANTE DOLLARS (11 760 \$)**, plus les taxes applicables.

D'autoriser le directeur de l'informatique à signer le contrat de soutien aux logiciels pour l'année 2009.

ADOPTÉ

2009-01-018

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA VILLE DE BROMONT
À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite renouveler son adhésion à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2009 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le trésorier à payer la somme de **HUIT MILLE SOIXANTE-SEPT DOLLARS (8 067,00 \$)**, plus les taxes applicables, à l'Union des Municipalités du Québec, somme représentant la cotisation annuelle de la Ville de Bromont ainsi que la tarification au Centre de ressources municipales.

ADOPTÉ

12 JANVIER 2009

2009-01-019

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA VILLE DE BROMONT
À LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite renouveler son adhésion à la Fédération Canadienne des Municipalités pour la période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement de la somme de **HUIT CENT TRENTE-SEPT DOLLARS ET QUATRE-VINGT-DIX-HUIT CENTS (837,98 \$)**, taxes incluses, à la Fédération Canadienne des Municipalités, pour la période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010.

ADOPTÉ

2009-01-020

**DÉLÉGATION DES POUVOIRS NÉCESSAIRES À DEMANDER DES
SOUMISSIONS POUR LES ASSURANCES COLLECTIVES**

ATTENDU QUE la Ville accepte la recommandation du Groupe financier AGA inc. de procéder à un appel d'offres pour son régime d'assurance collective ;

ATTENDU QU'il est nécessaire pour la Ville dans le cadre du regroupement de déléguer à l'une des municipalités du regroupement les pouvoirs nécessaires pour demander des soumissions par voie d'appel d'offres public ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont délègue à la Ville de Drummondville les pouvoirs nécessaires, afin de demander des soumissions pour le régime d'assurance collective de chacune des municipalités formant le regroupement de l'Estrie-Montérégie et ce, par l'intermédiaire du Groupe financier AGA inc. agissant à titre de consultant expert en assurance collective.

ADOPTÉ

12 JANVIER 2009

2009-01-021

**NOMINATION DE MONSIEUR CARL GAGNÉ AU POSTE DE
LIEUTENANT À LA CASERNE 1**

ATTENDU QU'un poste de lieutenant à la caserne 1 est disponible suite au retrait de Monsieur Carol Labrecque ;

ATTENDU QU'un affichage de poste a été effectué à l'interne et que trois (3) pompiers, qui avaient la formation adéquate pour devenir lieutenants, ont posé leur candidature ;

ATTENDU QUE les pompiers sont passés en entrevue et ont réalisé divers tests ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE nommer Monsieur Carl Gagné au poste de lieutenant à la caserne 1.

ADOPTÉ

N.M.

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES DE SURNUMÉRAIRES

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des embauches de surnuméraires.

12 JANVIER 2009

N.M.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE ET DE
LA SÉANCE ORDINAIRE AJOURNÉE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA
TENUES LES 10 ET 16 DÉCEMBRE 2008**

Les membres du Conseil ont pris connaissances desdits procès-verbaux de la MRC de la Haute-Yamaska des assemblées tenues les 10 et 16 décembre 2008.

N.M.

**DÉPÔT D'UNE CORRESPONDANCE DE LA RÉGIE DES ALCOOLS,
DES COURSES ET DES JEUX CONCERNANT UN PERMIS AU
CENTRE DE SKI BROMONT**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite correspondance de la Régie des alcools, des courses et des jeux concernant un permis au Centre de Ski Bromont.

2009-01-022

**DÉPÔT D'UNE CORRESPONDANCE DE MONSIEUR MALCOLM
ORR**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la correspondance de Monsieur Malcolm Orr afin de remercier la Ville de Bromont pour sa participation financière dans le projet visant à ériger un monument en mémoire de la famille Cooley ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

12 JANVIER 2009

DE féliciter Monsieur Malcolm Orr, The Cooley Restoration Fund, pour son accomplissement et la réalisation du projet d'un monument en mémoire des membres de la famille Cooley, pionniers de Bromont, au cimetière St-John's à Bromont.

ADOPTÉ

N.M.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Madame Annie Perreault demande que la Ville de Bromont continue à offrir l'activité-ressource « Réseau parents/enfants » et dépose une lettre à cet effet.

- Monsieur Jean De Serres indique aux membres du Conseil son désaccord face à la demande de dérogation mineure afin de permettre un accès véhiculaire sur la rue de Rouville, puisqu'il prétend que ce n'est pas sécuritaire et que cela représente un danger.

- Monsieur Jacques Lapensée s'enquiert afin de connaître les priorités du conseil municipal concernant les infrastructures projetées pour l'année 2009. Il s'interroge à savoir si le montant alloué pour la location de locaux de classes est jusqu'au 30 juin ou jusqu'au 31 décembre 2009 et veut savoir si des classes supplémentaires ont été prévues. Il questionne les membres du conseil afin de savoir si l'argent qui n'est pas dépensé au cours d'une année est automatiquement mis à la réserve ou s'il est mis ailleurs. Enfin, ce dernier demande des explications concernant le budget prévu au Service des loisirs et sur les projets environnementaux.

- Monsieur Alain Harbec vient appuyer les propos de Monsieur De Serres concernant la dérogation mineure de la rue de Rouville quant à la sécurité des usagers de la route.

- Monsieur Gérald St-Pierre, promoteur du projet visé par la demande de la dérogation mineure de la rue Rouville, apporte des précisions et des explications sur l'effet de ladite dérogation mineure.

- Monsieur Lucien Lortie aimerait bien qu'une méthodologie soit respectée au niveau du déneigement de la rue Shefford et du déneigement des trottoirs pour éviter que la neige se retrouve dans les entrées de cour des citoyens.

12 JANVIER 2009

2009-01-023

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

CATHERINE NADEAU, GREFFIÈRE